

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 13 juillet à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE

Absents (2) : Gérard ROURE, Thibault CALMARD

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

Date convocation : 02/07/2024

2 ► CHOIX ENTREPRISE AUTOMATISATION PORTAIL ECOLE ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de sécuriser le portail de la cour de l'école qui ne ferme pas à clé.

Pour la sécurité des enfants, il faudrait que le portail soit verrouillé pendant le temps scolaire.

Comme ce même portail est également utilisé pour accéder à la Mairie, il n'est pas possible de juste lui installer une simple serrure. En effet, il serait impossible aux citoyens d'accéder à la Mairie pendant les périodes scolaires si nous le fermions à clé.

Plusieurs entreprises sont venues sur place pour analyser la situation. Il en ressort qu'il faudrait installer un interphone à l'extérieur du portail qui permettrait aux visiteurs de la Mairie de signaler leur présence. L'ouverture du portail, alors motorisé, serait actionné par la secrétaire à distance. Des vigiks permettraient au personnel et aux élus d'accéder aux bâtiments sans appeler à l'interphone. En dehors des périodes scolaires, et pour faciliter l'accès à la salle des fêtes, la motorisation du portail serait désactivée.

Plusieurs devis ont été réalisés.

Après analyses, c'est l'offre de la société PROMETAL, dont le siège social se situe 630 Route du Puy à Ambert, qui a été retenue comme étant la « mieux-disante » pour un montant de 4 886,70 Euros HT.

Ces travaux devraient ainsi être financés :

- 50 % de 4 886,70 € subventionnés par la Région Auvergne Rhône Alpes
- 50 % autofinancés par la commune

Sur proposition de M. Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ décide de confier les travaux à l'entreprise PROMETAL ;

↳ autorise Monsieur le Maire à monter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes ;

↳ autorise M. Le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ces travaux ;

AR Prefecture

063-216303099-20240713-20230713_02B-DE
Reçu le 15/07/2024

↪ valide le plan de financement suivant :

- 50 % de 4 886,70 € subventionnés par la Région Auvergne Rhône Alpes
- 50 % autofinancés par la commune

↪ charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

